

Dans le cadre du déploiement de la démarche RSE de SEMAE et afin de limiter les impressions, nous vous incitons à nous indiquer l'adresse mail à laquelle nous pourrions vous les envoyer à : section.potageres@semae.fr

Base légale du traitement : intérêt légitime poursuivi par SEMAE. Finalités spécifiques : (i) répondre à des enquêtes de SEMAE concernant la collecte de données nécessaires à la connaissance de la production, de la commercialisation et des flux de semences, du poids économique de la filière, (ii) recevoir des informations en lien avec l'activité de l'entité de la part de SEMAE (iii) mise à jour du système d'information de SEMAE. Les informations recueillies dans ce cadre sont enregistrées dans un fichier informatisé de SEMAE ; les données collectées sont le nom du déclarant, son email et son entité de rattachement. Les personnes peuvent exercer leurs droits en contactant : delegue_protection_donnees@semae.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits concernant vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Note de conjoncture

Indicateurs

Semences de légumes secs

Juillet 2025

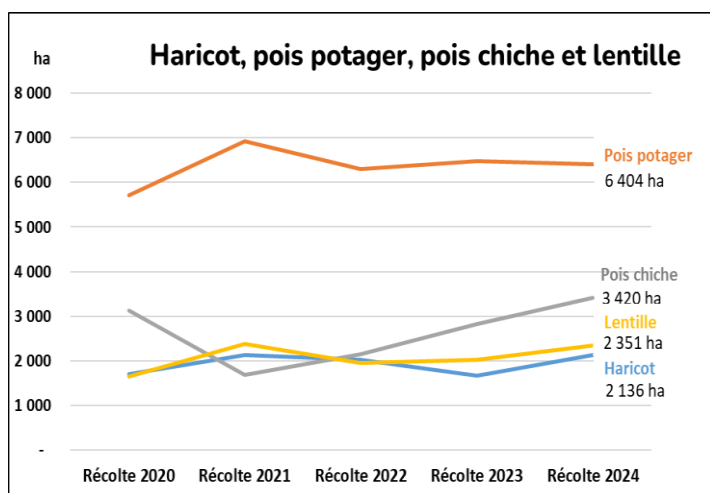
SEMAE
Direction de l'Animation de la filière
Section Plantes Potagères et florales
44 rue du Louvre
75001 PARIS
section.potageres@semae.fr
01.42.33.85.03



semae

Toutes les semences pour demain

Evolution des surfaces en multiplication des semences de légumes secs sur 5 ans



Source SEMAE

Les surfaces globales en multiplication de semences de légumes secs ont globalement augmenté en 5 ans, de 12 236 ha en 2020 à 14 316 ha en 2024, soit +17%.

Les surfaces en **pois potager** sont stables depuis 2 ans, avec 6 404 ha (6 478 ha en 2023, 6 294 ha en 2022).

En pois chiche, les surfaces progressent pour la troisième année consécutive, avec 3 420 ha, soit une sole supérieure à 2020 (3 123 ha).

Les **lentilles** croissent aussi pour atteindre leur niveau de 2021 avec 2 351 ha.

Enfin, les surfaces en **haricot** ont bien remonté cette année (+30%) à 2 136 ha.

Evolution des charges directes des semences de haricot et pois potager sur les 2 dernières années

	Récolte 2023	Récolte 2024
Pois potager (réf. 2022)	2 036 €/ha	1 929 €/ha
Haricot (réf. 2022)	3 246 €/ha	3 247 €/ha

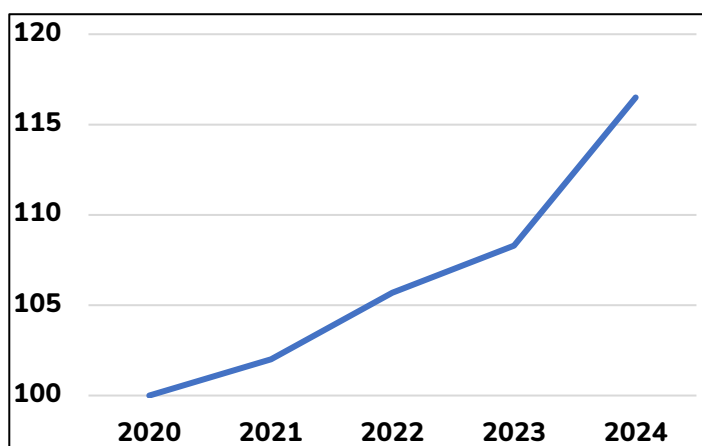
Source FNAMS

L'évolution des charges directes de semences potagères est calculée chaque année par la FNAMS sur la base des différentes charges (énergie, engrais, machinisme, salaires...) et de leur poids dans les coûts de production.

Les charges directes intègrent les charges de main d'œuvre, le coût de la mécanisation, les intrants (engrais, amendements, protection des cultures...) et des charges diverses (analyses de lot, cotisations, assurance). **Attention, ces charges ne prennent pas compte les charges de structure de l'exploitation (fermage, MSA...).** Le calcul des charges se fait selon un itinéraire technique de référence (observé sur le terrain).

Concernant le **pois**, les charges directes ont diminué, notamment par la baisse du prix des engrais et amendements (l'IPAMPA correspondant baisse de -32% pour la campagne 2023/2024). Tandis que les charges sont restées stables pour la production de **haricot**.

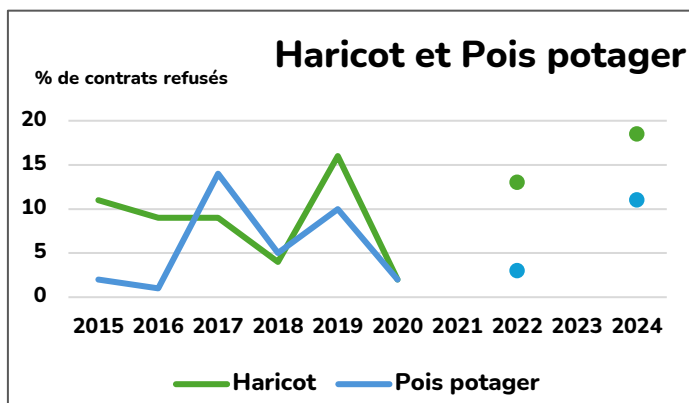
Indice annuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) pour les semences potagères, florales et textiles



Source INSEE

Cet indicateur annuel de l'évolution du prix moyen des semences potagères, florales et textiles est calculé sous forme d'indice dont la base 100 est en 2020. Même s'il englobe plusieurs espèces, c'est l'indicateur le plus pertinent pour décrire l'évolution des prix d'achat des semences potagères par les agriculteurs qui les utilisent.

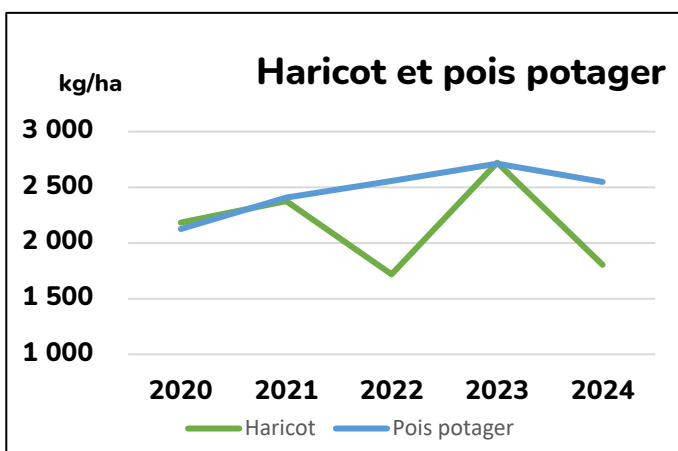
Evolution du pourcentage de contrats refusés après récolte



Source UFS et SEMAE

Cette information provient de l'enquête réalisée chaque année par l'UFS auprès des entreprises semencières jusqu'en 2020. Elle est fournie par SEMAE en 2022 et 2024, par sondage auprès des structures ayant déclaré des contrats de production. Elle correspond au pourcentage de contrats dont les lots produits ne répondent pas aux normes qualitatives d'agrément parmi les structures interrogées. Le fort taux de contrats refusés est notamment dû aux conditions climatiques difficiles en 2022 et 2024.

Evolution des rendements en production de semences de légumes secs sur 5 ans



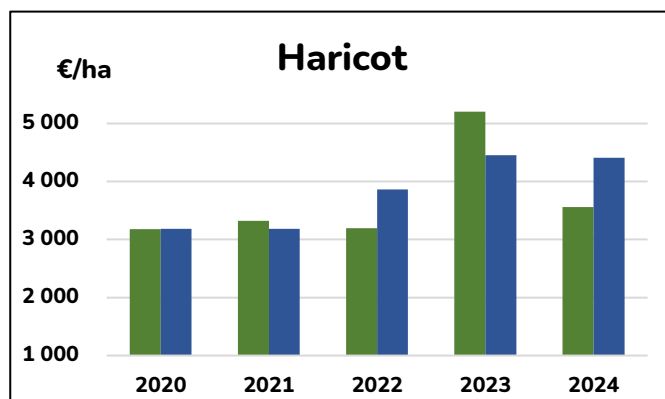
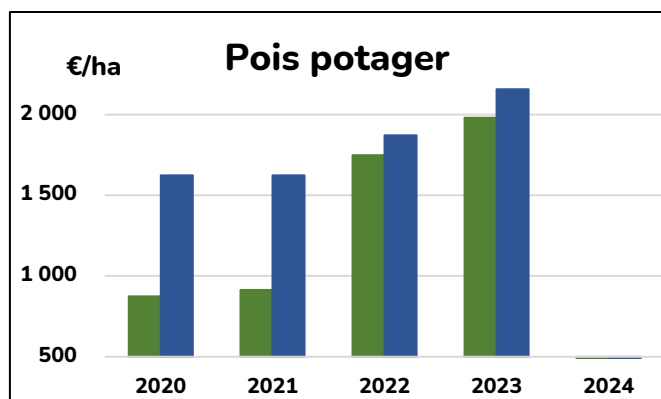
Source SEMAE

Le rendement moyen du **haricot** a baissé de 25% en 2024, avec 1 788 kg/ha, après une bonne année en 2023. Le rendement olympique* est de 2 029 kg/ha.

Le rendement du **pois potager** a quant à lui légèrement diminué (-4%) cette année, après plusieurs années de progression, avec 2 464 kg/ha. Le rendement olympique* est de 2 243 kg/ha.

*Le rendement olympique résulte de la moyenne des rendements réalisés pour cinq années successives sans prendre en compte la valeur maximale et minimale.

Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés



■ CA réalisé (€/ha) ■ CA moyen contractualisé (€/ha)

Source FNAMS

Le chiffre d'affaires (CA) réalisé comprend le rendement net payé, les bonifications ou réfections éventuelles et le forfait éventuel (hors prime PAC).

Le CA moyen contractualisé comprend le rendement de référence du contrat multiplié par son prix, hors forfait. Ces données proviennent des enquêtes menées par la FNAMS.

En **haricot**, l'année 2024 est moyenne : après une très bonne année 2023 les rendements diminuent nettement cette année. Le CA moyen réalisé se situe en dessous du CA moyen contractualisé. A noter que ces données restent partielles, car ne se basent que sur l'observatoire de la rémunération de la FNAMS.

Missions de SEMAE concernant l'établissement d'indicateurs

Dans le cadre de ses missions et conformément au règlement modifié (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et aux articles L631-24 paragraphe III et L632-2-1 du Code rural et de la pêche maritime, SEMAE, en tant qu'organisation interprofessionnelle reconnue, élabore et publie des indicateurs, qui visent à améliorer la connaissance et la transparence des marchés dans les relations contractuelles en production/multiplication de semences et plants. Les indicateurs visent à réduire l'asymétrie d'information entre les opérateurs dans un contexte marqué par la volatilité des prix.

Le Code rural et de la pêche maritime (EGalim) prévoit que *“ le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges”*.

Les indicateurs de tendance sont construits à partir de données anonymisées et agrégées, et ne sauraient en aucun cas être interprétés comme des instructions ou des recommandations de prix. Les opérateurs restent entièrement libres de déterminer leurs prix en fonction de leurs propres coûts et de leur situation individuelle sur le marché.

En application du Code rural et de la pêche maritime (EGalim), c'est l'Agriculteur qui propose à l'Etablissement de conclure un contrat de production de semences en précisant notamment la superficie qu'il peut allouer à la multiplication/production, les outils de production disponibles (irrigation, stockage, machines agricoles), les modalités de récolte (éventuellement de séchage, de stockage) et de sa mise à disposition ainsi que la rémunération souhaitée ou les modalités de fixation de la rémunération en s'appuyant notamment sur les indicateurs mis à disposition par SEMAE.

En ce qui concerne les informations contractuelles à inclure dans les conditions particulières au Contrat, elles doivent être discutées entre les Parties au moment de la mise en place des productions, lors de la remise des semences-mères (ou plants) au plus tard avant les semis ou les plantations.

Information sur cette note

Cette note émane de la Commission Economie de la Section Plantes Potagères et florales de SEMAE.

Les données de rendement et les données économiques sont établies à partir d'une enquête réalisée par SEMAE qui ne garantit pas l'exhaustivité des réponses.